



ART. 1 – Organisation

- A - Ces Championnats de France se déroulent en quatre phases, sauf pour la catégorie Benjamin :
- ◆ Phase 1 : Critérium Régional : **les 20 et 21 octobre 2007**
 - ◆ Phase 2 : Championnat Régional : **les 19 et 20 janvier 2008**
 - ◆ Phase 3 : Championnat Interrégional : **les 9 et 10 février 2008**
 - ◆ Phase 4 : Championnat de France : **les 12 et 13 avril 2008** sauf pour la **catégorie Benjamin**
- B - Les deux phases régionales sont qualificatives pour le Championnat Interrégional (voir ART 4 paragraphe E), mais la participation au Championnat Régional est obligatoire pour cette qualification.
Dans chaque catégorie, le champion régional est qualifié pour le championnat Interrégional.
Le Championnat Interrégional est qualificatif pour le Championnat de France sauf pour la catégorie Benjamin.
- C - Dans chaque phase, que ce soit pour la qualification à la finale ou pour la qualification à la phase suivante, les égalités dans les classements seront départagées par la meilleure dernière ligne, ou l'avant-dernière en cas de nouvelle égalité, et ainsi de suite... Attention, cette règle n'intervient ni pour l'attribution des titres et médailles, ni pour le classement final de la compétition : dans ces cas là, on continue à appliquer la notion d'ex aequo.

ART. 2 – Les jeunes

- A - Ces Championnats sont ouverts à tous les jeunes français licenciés F.F.B.S.Q. en règle avec la Fédération.
- B - Les jeunes étrangers licenciés à la FFBSQ sont autorisés à participer au Critérium Régional et au Championnat Régional sans pouvoir prétendre à une qualification pour la phase interrégionale.
- C - Les catégories d'âges sont :
- ◆ Benjamins garçons et filles : nés entre le 1/9/1995 et le 31/8/1997
 - ◆ Minimes garçons et filles : nés entre le 1/9/1993 et le 31/8/1995
 - ◆ Cadets garçons et filles : nés entre le 1/9/1990 et le 31/8/1993
 - ◆ Juniors garçons et filles : nés entre le 1/9/1987 et le 31/8/1990

ART. 3 – Titres décernés

A l'issue de la phase 4, la F.F.B.S.Q. décerne les titres de Champion et Championne de France pour chaque catégorie d'âge : Minime, Cadet et Junior.

ART. 4 – Critérium Régional et Championnat Régional

- A - Chaque Benjamin(e) effectue 2 séries, non consécutives, de 3 parties. Dans les autres catégories, chaque jeune effectue 2 séries de 4 parties. Ces séries sont obligatoirement non consécutives pour la catégorie Minime.
- B - A l'issue de ces deux séries, un titre de Vainqueur du Critérium ou de Champion Régional est décerné pour chaque catégorie.
- C - Le Comité Régional décide des lieux et établit avec le(s) centre(s) choisi(s), les horaires, en respectant les temps de coupure entre séries.
- D - **Engagements :**
 - 5,00 € pour toutes les catégories au critérium
 - 5,00 € pour toutes les catégories au Championnat Régional
 - Au Critérium et au Championnat Régional, les parties sont réglées en plus à un tarif qui ne saurait excéder le tarif maximum en vigueur (**2,90 €** l'unité).
- E - Sont qualifiés pour le championnat interrégional dans chaque catégorie : **50 % arrondis à l'entier supérieur des participants français classés suivant les dispositions suivantes :**

A l'issue des deux phases régionales, la liste des qualifiés sera faite à partir des classements obtenus dans les deux phases, avec priorité au classement du Championnat Régional. Par exemple, pour 5 qualifiés dans une catégorie, on prendra dans l'ordre : le 1^{er} du Championnat Régional, le 1^{er} du Critérium, le 2^{ème} du Championnat Régional, le 2^{ème} du Critérium et le 3^{ème} du Championnat Régional. Si en descendant dans un classement, on rencontre un joueur(euse) déjà qualifié (e), on continue la progression dans l'autre classement : dans l'exemple ci-dessus on prendrait le 3^{ème} du Critérium.

ART. 5 – Championnat Interrégional

- A - Chaque Benjamin(e) effectue 2 séries, non consécutives, de 3 parties. Dans les autres catégories, chaque jeune effectue 2 séries de 4 parties. Ces séries sont obligatoirement non consécutives pour la catégorie Minime
- B - A l'issue de ces deux séries, un titre de Champion Interrégional et un titre de Championne Interrégionale sont décernés pour chaque catégorie sous réserve de la participation d'au moins 3 jeunes par catégorie.
- C - Le Comité Régional du centre d'accueil établit les horaires en accord avec le(s) centre(s) choisi(s).

- D - Les parties sont réglées par les participants à un tarif qui ne saurait excéder le tarif maximum de **2,90 €** l'unité
- E - Le nombre de qualifiés(es) par interrégion et par catégorie, pour la phase nationale, est fonction du nombre d'engagés(es) pour cette phase interrégionale. Il est communiqué par le C.T.S. Bowling, 8 jours avant la phase interrégionale, avec un minimum de 1 qualifié(e), le Champion(ne) Interrégional(e).

F - **Lieux (sous réserve) :**

| | | |
|-------------|---|------------------------|
| Interrégion | 1 | - WITTELSHEIM |
| | 2 | - PAU |
| | 3 | - SAINT-NAZAIRE |
| | 4 | - ANGOULEME |
| | 5 | - SAINT-MAXIMIN |
| | 6 | - SAINT-ETIENNE |
| | 7 | - COURBEVOIE |

ART. 6 – Championnat de France

A - **Lieu : LE PONTET (AVIGNON)**

B - **Déroulement**

♦ Qualifications :

Minime, Cadet et Junior : 2 séries de 4 parties (non consécutives pour les Minimes)

♦ Finale :

Pour les 6 meilleures filles et les 12 meilleurs garçons de chaque catégorie

Minime : 1 série de 4 parties

Cadet : 2 séries de 3 parties

Junior : 2 séries de 3 parties

C - **Titres**

Les titres sont décernés à l'issue des finales sur le total de quilles, qualifications incluses.

D - **Engagements**

Les frais de parties sont pris en charge par le C.T.S. Bowling.

Aucune indemnité de déplacement n'est versée.

E - **Forfait, repêchage, modifications**

Forfait :

Les jeunes qui déclarent forfait sont tenus de le faire savoir au C.T.S. Bowling **avant le 4 avril 2008.**

Repêchage :

Le C.T.S. Bowling se réserve le droit de requalifier des jeunes dans l'ordre du classement interrégional, pour combler d'éventuels forfaits.

Modifications :

Des modifications peuvent être apportées au nombre de jeunes qualifiés en fonction du nombre de pistes du centre choisi.

ART. 7

Tous les règlements généraux de la FFBSQ sont applicables à ces Championnats de France.

ART. 8

Le C.T.S. Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.